



COMMISSION SPORTIVE

SECTION CALENDRIERS

PROCES-VERBAL N° 2

Réunion du Vendredi 2 Août 2024 à 10 heures

Présents en visioconférence : DELCROIX Laurent, TERCIER Pierre

Assiste à la réunion en visioconférence : BONNET Philippe (Membre du Département Jeunes et Technique)

Assiste à la réunion : MERIOT Florence (Secrétaire de Direction)

1 – ADOPTION PROCES VERBAL :

Le procès-verbal de la Commission Sportive du 24 Juillet 2024 est adopté à l'unanimité après rectification suivante :

RCVI VAL DE L'INDRE – Courriel en date du 2 août 2024

- 2 rencontres fixées le week-end du 8 et 9 Février 2024

La Commission sportive fixe la rencontre suivante au **Dimanche 6 Avril 2024** :

- FERRIERE/BEAULIEU 1 c/ VAL DE L'INDRE RCVI 1 (28503090)

SAISON 2024/2025

La Commission prend note des courriels suivants :

- PARCAY MESLAY AFC, courriel en date du 27 juillet 2024

- MONNAIE US, courriel en date du 29 juillet 2024

- OBEE FC, nouveau club affilié

- BOUCHARDAIS AF, courriel en date du 29 juillet 2024

- GATINE CHOISILLES FC, courriel en date du 1^{er} Août 2024

1 – CHAMPIONNATS SENIORS :

La Commission décide d'effectuer les modifications suivantes dans les calendriers parus le vendredi 26 juillet 2024 :

Départemental 4 Poule A :

- PARCAY MESLAY AFC 1 à la place de l'équipe 2

Départemental 4 Poule B :

- PARCAY MESLAY AFC 2 à la place de l'équipe 1
- Ajout de l'équipe de MONNAIE US 4

Départemental 4 Poule C :

- Remplacement de l'équipe BOUCHARDAIS AF 2 par Exempt
- Ajout de l'équipe de OBEE FC 1

Départemental 4 Poule F :

- Ajout de l'équipe de BOUCHARDAIS AF 2

2 – CHAMPIONNATS JEUNES U18/U17/U15 ELITE/U12/U13 ELITE :

Rappel : Modalités des Journées de Pré-Compétition Brassage Elite (U18 – U15 et U13)

Article 1 - INSCRIPTION

• S'inscrire sur Foot Club avant la date limite déterminée par le Comité Directeur du mois de juin précédant la reprise puis attester des renseignements concernant l'éducateur responsable de l'équipe concernée.

Article 2 – ENCADREMENT

L'éducateur encadrant l'équipe qui formule la demande doit répondre à l'un des 4 critères ci-dessous :

- Être titulaire d'un titre à finalité professionnelle (BMF minimum).
- Être titulaire du DF coach « jeunes » à partir de la saison 2023-2024.
- Posséder le CFF certifié de la catégorie concernée ou le CFI (à partir de la saison 2023-2024).
- Avoir suivi le module de la catégorie concernée.

Article 3 - PROJET CLUB

Le club demandeur doit répondre à l'un des 3 critères ci-dessous :

- Avoir un label valable en cours, quel que soit le niveau de celui-ci.
- Avoir fait une demande d'obtention de label à N-1.
- Avoir renseigné à N-1 l'outil « autodiagnostic » sans forcément avoir déclencher la demande de label.

Article 4 – CONDITIONS

- Les clubs répondant aux conditions de l'article 1, 2 et 3 pourront disputer les rencontres de pré-compétition ELITE. Ceux ne répondant pas aux conditions seront inscrits de fait en brassage Masse.
- Les clubs disposant d'équipes engagées dans TOUTES les catégories suivantes lors de la saison en cours : U13R1 – U14 R1 ou R2 – U15 R1 – U16 R1 ou R2 ou U17 Nat – U18 Régional ou U19 National seront exemptés de la journée de pré-compétition.

Les championnats U12 et U17 ne sont pas soumis à ces obligations hormis l'inscription de l'équipe sur footclubs.

La Commission enregistre l'ensemble des engagements au 16 juillet 2024 concernant les championnats U18 Elite, 15 Elite et 13 Elite, **sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.**

CHAMPIONNAT U18 Brassage Elite = 17 équipes engagées

Amboise Ac 1	Racan Fc 1
Av.F. Bourgueillois 1	Richelais Js 1
Avoine O. Chinon Cinois 2	St Avertin Sp. 1
Azay Cheillé Sc 1	St Symphorien Fa 1
Bouchardais Af 1	Ste Maure Maillé Fc 1
Chanceaux As 1	Tours Fc 2
Loches Ac 1	Veigne Cst 1
Monnaie Us 1	Ville Aux Dames Esvd 21
Pays Montrésorois ECF 1	

La Commission décide d'organiser un match de barrage (séance de tirs au but si égalité à la fin du temps réglementaire) opposant **AF BOURGUEILLOIS et ES LA VILLE AUX DAMES** fixé le **samedi 7 septembre 2024 à 14h30** sur les installations sportives de BOURGUEIL.

Le championnat U18 Brassage Elite sera composé de 16 équipes (2 poules de 8).

CHAMPIONNAT U17 = 29 équipes engagées (1 poule de 8 équipes + 3 poules de 7 équipes)

Poule A	Poule B
Avoine O. Chinon Cinois 1	Amboise Ac 1
Azay Cheillé Sc 1	Gatine Choisilles Fc 2
Joué Portugais Us 1	Montlouis Fc 1
Monts As 1	Reignac Chambourg Val de l'Indre 1
Ouest Tourangeau FC 1	St Avertin Sp. 1
Pays Langeaisien Fc 1	St Pierre Des Corps 1
Val De Veude Es 1	Val De Cher 37 Fc 1
	Val De Cisse Fc 1
Poule C	Poule D
Azay Cheillé Sc 2	Chanceaux As 1
Fondettes As 1	Gatine Choisilles Fc 1
Notre Dame D'Oé 1	Loire Et Vignes Us 1
Riche Racing 1	Monnaie Us 1
Tours F.C. 1	St Cyr Sur Loire Eb 1
Veigné Cst 1	St Symphorien Fa 1
Véretz Azay Larcaay 1	Tours A.C.P. 1

3 places vacantes.

Les clubs peuvent faire acte de candidature par mail à : competitions@indre-et-loire.fff.fr

CHAMPIONNAT U15 Brassage Elite = 29 équipes engagées

Après étude des dossiers, la Commission et le Département Jeunes et Technique décident de ne pas retenir les candidatures des 2 clubs suivants : **UNION SPORTIVE LOIRE ET VIGNES** et **F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY**.

La Commission établit le calendrier des 9 triangulaires de la pré-compétition U15 Elite fixée le **samedi 7 septembre 2024 à 14 heures 30**.

Seront qualifiés le **1^{er} de chaque triangulaire (9 équipes) + les 7 meilleurs seconds = 16 équipes au total**

Les équipes « meilleur 2^{ème} » seront départagées comme suit :

1. Nombre de points
2. Différence de buts
3. Meilleure attaque
4. Meilleure défense

En rouge : club recevant

Tours Fc 1 St Pierre Des Corps 1 Gatine Choisilles Fc 1	St Cyr Sur Loire Eb 2 St Avertin Sp. 1 Luynes As 1	Chambray Fc 1 Loches Ac 1 Veigné Cst 1
Fc Ouest Tourangeau 1 Membrolle Mettray Fc2m 1 Joué Portugais Us 1	Monts As 1 Monnaie Us 1 Tours Sud As 1	Tours A.C.P. 1 Montlouis Fc 1 Renaudine Us 1
Riche Racing 1 St Symphorien Fa 1 Amboise Ac 1	Azay Cheillé Sc 1 Richelais Js 1 Ste Maure Maillé Fc 1	Avoine O. Chinon C. 1 Pays Langeaisien Fc 1 Val De Veude Es 1

CHAMPIONNAT U13 Brassage Elite = 25 équipes engagées

Après étude des dossiers, la Commission et le Département Jeunes et Technique décident de ne pas retenir les candidatures des 2 clubs suivants : **AS FONDETTES** et **FC VERETZ-AZAY-LARCAY**.

La Commission établit le calendrier des 6 triangulaires et une quadrangulaire de la pré-compétition U13 Elite fixée le **samedi 7 septembre 2024 à 14 heures 30**.

Seront qualifiés les **1^{er} et 2^{ème} de chaque triangulaire (12 équipes) + le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de la quadrangulaire (3 équipes) + l'équipe de SAINT CYR/LOIRE EB 2 (club ayant des équipes engagées dans les catégories régionales jeunes) = 16 équipes au total**

Epreuve de jonglerie POUR TOUTES LES EQUIPES avant les rencontres : 50 pied fort et 30 pied faible.

Si égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve de jonglerie : les 8 1ers, puis les 9èmes, puis les 10èmes etc ...

En rouge : club recevant

Monnaie Us 1 Ouest Tourangeau Fc 1 Parcay Meslay Afc 1	Chambray Fc 2 Joué Portugais Us 1 Loches Ac 1	Montlouis Fc 1 Tours Fc 2 Tours Sud As 1
Amboise Ac 1 St Pierre Des Corps 1 Val De Cher 37 Fc 1	Membrolle Mettray Fc2m 1 Monts As 1 St Symphorien Fa 1	Gatine Choisilles Fc 1 Riche Racing 1 Tours A.C.P. 1
Avoine O. Chinon C. 1 Azay Cheille Sc 1 Descartes Sg 1 Val De Veude Es 1	Equipe qualifiée : St Cyr/Loire Eb 2	

CHAMPIONNAT U12 = 15 équipes engagées (1 poule de 8 équipes et 1 poule de 7 équipes)

Poule A	Poule B
Chambray Fc 1	Amboise Ac 1
Descartes Sg 1	Monnaie Us 1
Loches Ac 1	Montlouis Fc 1
Monts As 1	Pays Langeaisien Fc 1
Tours Sud As 1	Riche Racing 1
Val De Cher 37 Fc 1	St Cyr Sur Loire Eb 1
Vallée Du Lys Asvl 1	St Symphorien Fa 1
	Tours A.C.P. 1

1 place vacante.

Les clubs peuvent faire acte de candidature par mail à : competitions@indre-et-loire.fff.fr

3 – ENGAGEMENTS DES EQUIPES 2024/2025 sur FOOTCLUBS :

Les clubs doivent impérativement vérifier les terrains affectés sur les équipes et les horaires et remplir la fiche de « désiratas Jeunes » : [jumelage - alternance terrain jeunes \(fff.fr\)](http://jumelage-alternance.terrainjeunes.fff.fr)

Rappel : Si entente, **le club leader doit impérativement enregistrer l'entente sous foot clubs après l'engagement de l'équipe.**

Engagements des équipes :

jusqu'au Dimanche 25 Août 2024 :

-  Seniors Féminines
-  Coupe Seniors Marcel Bacou
-  Challenge D4

jusqu'au Dimanche 8 Septembre 2024 :

-  Jeunes Masse et Jeunes Féminines

Reprise des championnats :

-  D1 : week-end du 7 et 8 septembre 2024
-  1er tour Coupe Seniors Groupama et Challenge D4 : week-end du 14 et 15 septembre 2024.
-  D2, D3 et D4 et Seniors Féminines : week-end du 21 et 22 septembre 2024.
-  Pré-compétition Elite (U18, U15 et U13) : samedi 7 septembre
-  U18, U17, U15, U13, U12 : 1ère journée : samedi 21 septembre
-  Rentrée du foot U11 – Interclubs U9 : samedi 21 septembre
-  Interclubs U7 : samedi 28 septembre

Festival U13 : engagement automatique des équipes engagées en championnat. Si votre club ne souhaite pas y participer, courriel obligatoire à competitions@indre-et-loire.fff.fr avant le 20 septembre 2024.

Challenge U11 : engagement automatique des équipes engagées en championnat. Si votre club ne souhaite pas y participer, courriel obligatoire à competitions@indre-et-loire.fff.fr avant le 20 septembre 2024.

Engagements des équipes U7/U9 : sur le FAL à partir du 1er septembre 2024 (fin des engagements le 20 septembre 2024)

.....

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District d'Indre et Loire de Football (secretariat@indre-et-loire.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 44 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts : - dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition - dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Fin de la réunion à 12 heures.

Laurent DELCROIX

Secrétaire de séance